



DELIBERATION N° 01/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 14 mars 2023

Compte-rendu du conseil d'administration du 22 novembre 2022

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration du 22 novembre 2022.

Nombre de votants : 29

Pour: 29

Contre:/

Abstention:/

Fait à Paris, le 14 mars 2023,

Le président du conseil d'administration de l'AEFE

Bruno FOUCHER